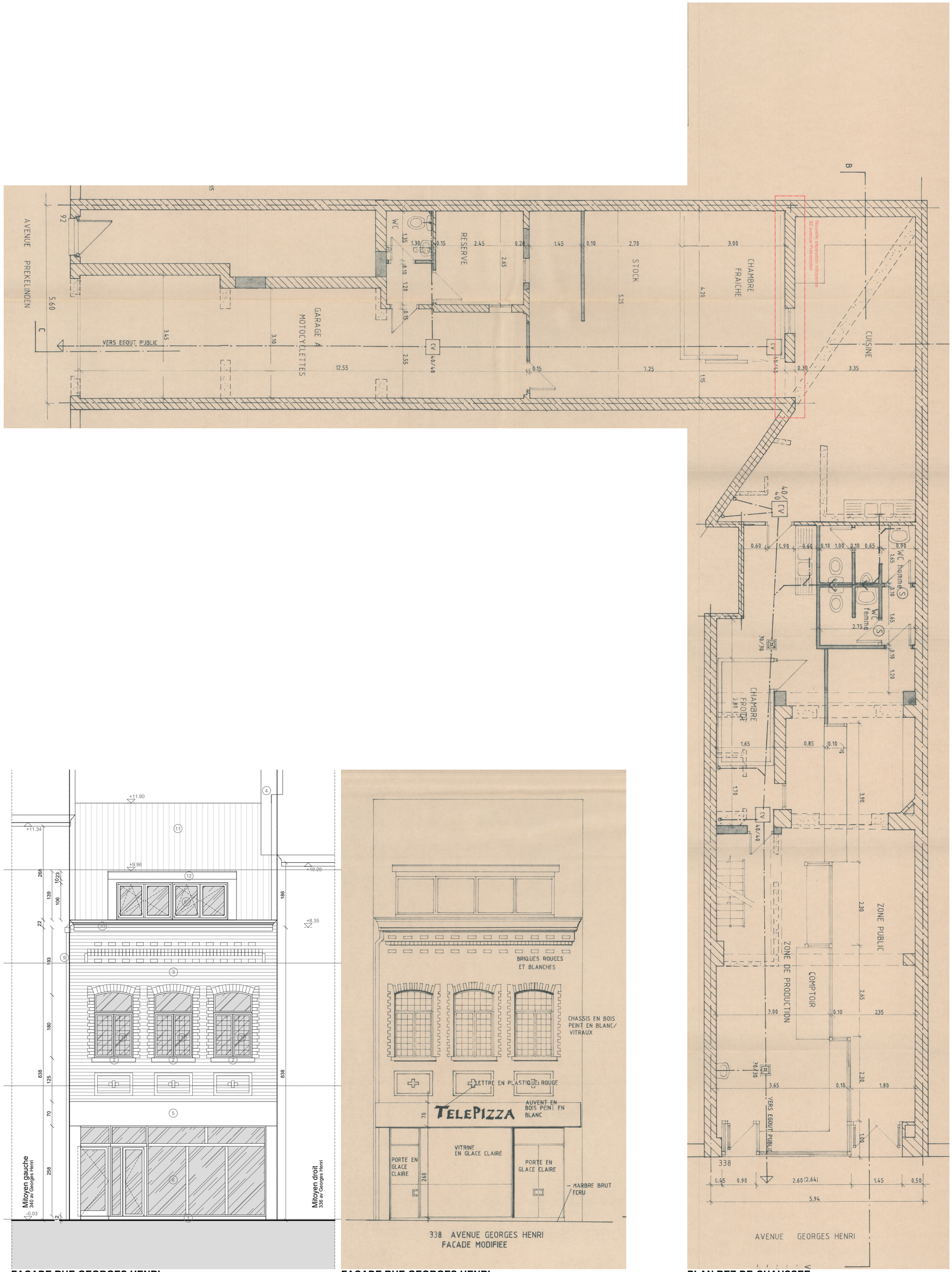


FACADE RUE GEORGES HENRI
Echelle : 1/50
Situation de Fait

FACADE RUE GEORGES HENRI
Echelle : 1/50
Situation de droit 1994

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE
Echelle : 1/50
Situation de droit 1994

LEGENDE - FACADES

1 -**Soubassement**
Existant : Cimentatge ton gris
2 -**Seuils**
Existant : Pierre bleue
3 - **Parement façade avant**
Existant : Brique ton rouge + ornementation brique ton blanc.
4 - **Parement façade arrière**
Existant : Cimentatge ton gris
5 - **Parement commerce**
Existant : aluminium ton noir
6 -**Châssis rez-de-chaussée façade avant**
Existant : aluminium ton noir / double vitrage clair
7 -**Châssis 1er étage façade avant**
7 : Existant : bois peint ton blanc / simple vitrage ton jaune
7' : Projeté : bois peint ton blanc / double vitrage clair + invisivent
8 -**Châssis façade arrière**
8' : Existant : Bois peint ton blanc / simple vitrage clair
8'' : Existant : PVC ton blanc / double vitrage clair
9 -**Descente d'eau pluviale**
9 : Existant : Façade avant : Zinc ton naturel
9' : Existant : Façade arrière : PVC ton gris
10 -**Chéneaux et gouttière**
Existant : Bois peint ton blanc
11 -**Couverture bâtière**
Existant : Tuiles ton rouge / orange
12 -**Habillage lucarne**
Existant : Bois peint ton blanc

REGION:
BRUXELLES CAPITALE

COMMUNE
WOLUWE SAINT-LAMBERT

PERMIS D'URBANISME

OBJET
MISE EN CONFORMITE IMMEUBLE MIXTE
Division mitoyenne 92 avenue Prékelinden
Vitrine commerce
Changement d'affectation étages de bureau en logement unifamilial
Eléments techniques toitures
338, avenue Georges-Henri - 1200 Woluwe Saint Lambert

MAITRE DE L'OUVRAGE
CONFIDENTIAL

ARCHITECTE
Pierre-Philippe Landrain
402, avenue Georges Henri - 1200 Woluwe Saint Lambert
Tel : 0486 / 67 79 88
Mail : info@aa-ppl.com

PLANS
Situation Existante de droit
Plan / Façade

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Indice	Date	Modification	
0	13/03/2026	1ere version	Date : 13 03 2026
A	26/06/2026	Ajout façade situation existante de fait	Echelle : 1/50

2A

Toutes les mesures reprises aux plans sont données à titre indicatif et sont à vérifier sur place par les entreprises concernées. L'entreprise communiquera à l'architecte toutes modifications de dimensions
Les cotations des plans correspondent aux dimensions entre surfaces brutes et ne prend pas en compte les épaisseurs des revêtements tels que enduits muraux, plafonages, faïences, carrelages et les surépaisseurs de chapes nécessaires.
La stabilité des ouvrages et le dimensionnement de ceux-ci doit faire l'objet d'une étude de stabilité spécifique. Seul l'étude de stabilité est à prendre en compte.
Ce document est protégé par les droits d'auteurs qui appartiennent exclusivement à son auteur.